

Réf: F16028.03

Direction du développement durable
des territoires (DDDT)
Centre administratif de la province Sud
(CAPS)
Artilerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1, 98849 Nouméa cedex

FORMULAIRE DE DECLARATION DE MISE EN SERVICE D'INSTALLATIONS CLASSEES

(Article 415-7 du code de l'environnement de la province Sud)

Tél. 20 34 00 - Fax 20 30 06
3dt.contact@province-sud.nc

ATTENTION

Formulaire à déposer ou à envoyer par courrier en deux (2) exemplaires
à l'attention de la présidente de l'Assemblée de province.
Direction du développement durable des territoires
Service des Installations Classées, des Impacts Environnementaux et des Déchets (SICIED)
Centre administratif de la province Sud
Pour tout renseignement, contacter le SICIED
Tél : 20 34 00 Courriel : 3dt.contact@province-sud.nc

* L'EXPLOITANT (indiquer la dénomination) SOC YSIL BAY
déclare avoir mis en service la ou les INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
suivantes : STEP

* NUMERO D'ARRETE D'AUTORISATION, D'AUTORISATION SIMPLIFIEE OU DE RECEPISSE DE DECLARATION DE OU
DES ACTIVITES CONCERNEES :

2015-0641/DENV du 5 mars 2015 * du (jj/mm/aaaa) 19/05/15
* DATE DE MISE EN SERVICE : (jj/mm/aaaa) 06/02/2017

LOCALISATION DE OU DES INSTALLATIONS

* Commune : NOUMEA
* Adresse : 12 Rue Paddon, lotissement Valon du gaz
* Coordonnées du centre de l'installation (RGNC 91-93, projection Lambert NC) :
X : 445447,39 Y : 212420,19

* Fait à Nouméa, le (jj/mm/aaaa) 3/08/22.
* Par (Nom - Prénom du signataire) : MAGEY Natalie
* Qualité du signataire : Gestionnaire de copropriété
* Signature : NOUMEA IMMOBILIER SYNDIC

Insérer une signature

19, rue Jules Ferry
BP Q2 - 98851 Nouméa Cedex
Tél : 20 34 00

Toute déclaration fautive ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 789 900 F d'amende)

*Champs obligatoires

Envoyer